



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Microsoft

Question écrite n° 46113

## Texte de la question

L'écrasante majorité des ordinateurs français utilisent un système d'exploitation issu de la société Microsoft. Lorsqu'il connecte son ordinateur au site Windowsupdate.com de Microsoft, l'utilisateur révèle à l'éditeur beaucoup d'informations propres à son ordinateur. Or de plus en plus de professionnels de l'informatique n'ont visiblement aucune confiance quand Microsoft annonce que « Windows Update ne recueille aucune information d'identification personnelle de votre ordinateur ». En effet, il aurait été constaté qu'au moment de la mise à jour de la machine Windows Update n'envoyait pas seulement des données dans le sens serveur-machine de l'utilisateur, mais aussi dans l'autre sens, de la machine de l'utilisateur vers les serveurs de Microsoft. Des données évidemment chiffrées selon le protocole SSL (Secured Socket Layer), que certains professionnels sont parvenus à déchiffrer. Pendant le processus de mise à jour, Windows Update scannerait un certain nombre de fichiers présents sur l'ordinateur distant afin de proposer ses mises à jour. Or les professionnels de l'informatique sous-entendraient que le service scruterait le disque dur plus loin que nécessaire. Si c'est effectivement le cas, il y a des chances pour que Microsoft recherche les produits concurrents installés. Or de telles pratiques constitueraient une violation grave du principe de confidentialité des données privées auquel a droit chaque citoyen. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre, notamment avec ses collègues européens, afin de mettre un terme aux pratiques de la société Microsoft en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46113

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2004, page 6726